

Délibération N°6

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le **Vingt-Sept Février à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 21 février 2025 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. GIRONDE, pouvoir du titulaire M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. M. BODIN. M. FERBOS
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX, pouvoir à M. VIVIER
- Commune de LAPALISSE : Mme QUATRESSOUS, pouvoir à Mme CHERVIN
- Commune de LAPALISSE : Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à M. BRUNIAU
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON
- Commune de LAPALISSE : Mme AUBIN, pouvoir à M. BOUCHET
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES, pouvoir à M. PLANCHE

Madame Stéphanie CHERVIN a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle que les médias numériques et les réseaux sociaux prennent une place grandissante dans la vie des jeunes et des familles. Aujourd'hui, les réseaux sociaux comme Facebook, Instagram ou encore Snapchat font partie des moyens de communication privilégiés par les jeunes et les parents. Ils constituent des outils indispensables au maintien du lien social.

Dans ce contexte, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier, souhaite renforcer sa politique d'action sociale au service des familles en poursuivant la démarche « Promeneurs du Net » avec un appel à candidature pour de nouveaux Promeneurs du Net Jeunesse.

Le dispositif des « Promeneurs du Net » permet aux structures jeunesse d'être présentes sur ces espaces auprès de leur public, en complément de leurs interventions en présentiel.

Un Promeneur du Net est un professionnel de la jeunesse (éducateur, animateur,...) qui, au cours de son travail dans une structure, entre en relation avec les jeunes sur Internet et les réseaux sociaux (Instagram, Facebook, Snapchat,...). Il les écoute, les conseille, répond à leur question ou les oriente le cas échéant vers la structure la plus adaptée.

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	19
VOTANTS :	24

OBJET :

**Candidature « Promeneur
du Net »**

L'assemblée est sollicitée pour autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier de candidature « Promeneur du Net » pour lequel la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier lance un appel à projet en 2025.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier de candidature à l'appel à projet « Promeneur du Net », auprès de la CAF.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture

de Vichy le : 12 MARS 2025

Publié ou Notifié
le : 28 FEV, 2025

Accusé Réception en Sous-Préfecture

le :

Ou Accusé Réception de la télétransmission

le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"~~

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"~~